

Le 17 avril 2025

**Décision de la Présidente
n° 33-2025**

Objet :
Aménagement de voirie route du
Coq Gaulois à Brignais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°2025-02, en date du 28 janvier 2025, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,
- Vu l'avis d'appel à concurrence publié sur le profil acheteur marchés-publics.info et sur le BOAMP sous la référence 25-30185 publiés le 17 mars 2025,
- Ont été réceptionnées 3 offres pour à la date limite du 11 avril 2025 à 12 heures,
- Vu le rapport d'analyse des offres établi selon les critères pondérés définis conformément au règlement de la consultation,

DECIDE

Article 1 : de conclure le marché avec la société STAL TP, sise 37, rue Ampère 69680 Chassieu, SIRET 962 502 993 00059, pour un montant de 384 324,44 € HT (montant DQE).

Et de signer le marché correspondant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le délai d'exécution est de 12 semaines dont un mois de préparation, il débute à compter de la date fixée sur l'ordre de service.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la collectivité et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

Fait à Brignais,

La Présidente, Françoise GAUQUELIN